



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mécanique industrielle

Question écrite n° 2157

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par de nombreux chefs d'entreprise du secteur industriel en général et de la mécanique en particulier. En effet, les résultats d'une récente enquête d'opinion ont démontré que près de 90 % des chefs d'entreprise du secteur de la mécanique industrielle sondés éprouvent d'importantes difficultés à recruter alors qu'ils sont 59 % à envisager d'embaucher dans les trois prochaines années. Preuve, s'il en est, de la force d'emploi des industries mécaniques, premier employeur industriel en France. Dans un contexte de crise économique et de pénurie d'emplois, et alors qu'il est avéré qu'il y a un réel besoin de main-d'oeuvre qualifiée dans ces filières industrielles de qualité, dû peut-être à une mauvaise orientation scolaire ou un défaut d'informations sur les différents métiers de ces secteurs, il l'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour permettre aux entreprises industrielles, et plus particulièrement encore dans le secteur mécanique, de pouvoir à terme trouver une main-d'oeuvre qualifiée afin de pourvoir aux besoins qu'elles rencontrent.

Texte de la réponse

L'orientation est une question déterminante pour assurer l'accès de tous les publics (élèves, étudiants, salariés, demandeurs d'emplois) aux formations professionnelles diplômantes ou qualifiantes, quel qu'en soit le niveau (du CAP au doctorat). Actuellement le système est éclaté, insuffisamment coordonné ; il ne permet ni de résoudre les inégalités territoriales au sein du système éducatif, ni de répondre aux enjeux de l'emploi et de la qualification. Il ne permet pas davantage de modifier les représentations sociales fortes à l'égard des métiers ou des qualifications porteuses d'emploi mais dévalorisées aux yeux des jeunes et des familles. L'orientation très imparfaite des élèves est source d'échecs, de décrochages et de sorties sans qualification. L'accès aux outils et aux conseils en orientation reste peu intelligible pour les jeunes. Quant aux décisions institutionnelles (processus d'orientation et d'affectation, choix réels offerts), elles sont trop souvent vécues comme une orientation par l'échec. De fait, elles opèrent avant tout comme un tri social, la voie professionnelle accueillant les élèves les plus en difficulté, mais aussi issus majoritairement des milieux les plus défavorisés. Parallèlement, alors que de nombreux jeunes sortent sans qualification ou que de nombreux adultes souffrent du chômage, certaines activités économiques dynamiques peinent à trouver les compétences nécessaires et les personnels qualifiés. A la suite du séminaire gouvernemental sur la compétitivité, le Premier Ministre a annoncé que serait amorcée, dès 2013, la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche « Métiers - Qualifications ». Ce service se substituera au service public d'orientation mis en place à la suite de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie. Dans un contexte où l'information des élèves, des apprentis, des étudiants et des demandeurs d'emploi est un levier de renforcement des qualifications, ce nouveau service public de l'orientation doit rendre effectif le droit de toute personne d'accéder à un service public d'information fondé sur les formations, les métiers et l'insertion professionnelle, à un conseil en orientation et à un accompagnement personnalisé de proximité pour se construire un parcours de formation et d'insertion. Le service public de l'orientation relèvera de compétences partagées entre l'Etat et les Conseils Régionaux. L'Etat reste chargé de l'information et de

l'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. La région assurera un service public régional d'orientation en coordonnant et en animant tous les services et dispositifs qui concourent à l'information et à l'orientation des différents publics sur son territoire. Ce service public territorialisé de l'orientation développera une information sur les filières, les métiers et les qualifications en relation avec les évolutions nationales et locales, au plus près des besoins économiques et sociaux des territoires. La mise en relation formation emploi sera assurée par une approche de type « métier - qualifications - compétences » qui permet de croiser les contenus de formation, les besoins des entreprises et les capacités des jeunes ou des adultes en formation. L'ONISEP s'est mise déjà en situation d'accompagner cette démarche à travers son site d'information sur les formations et les métiers, son aide personnalisée à l'orientation et ses agences régionales. Parallèlement, le Ministre de l'Education Nationale entend favoriser la connaissance du monde économique et des entreprises par les élèves à travers un parcours d'orientation du collège au lycée. L'orientation doit devenir une dimension essentielle de l'action éducative de l'école. La capacité à s'orienter fait partie des compétences de base du socle commun de connaissances et de compétences. Dans les établissements scolaires, pour que le droit à l'orientation s'exerce effectivement pour tous, il sera établi comme un droit à un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce parcours se construira tout au long des années du collège, puis du lycée, et il sera précisé à chaque moment d'orientation, sous la responsabilité du chef d'établissement, des personnes ressources de l'établissement et des dispositifs d'orientation académiques et régionaux. L'orientation doit permettre à chaque élève de se construire un parcours de formation et de réussite scolaire ; mais elle doit également le préparer à l'emploi et à l'entreprise. Il faut permettre aux jeunes de découvrir l'entreprise et ses métiers, à travers un parcours organisé de découverte des métiers et des formations. Cette démarche fera partie d'une démarche de construction d'une orientation choisie et raisonnée dès le collège. La dimension connaissance de l'entreprise doit également devenir partie intégrante de la formation initiale et continue de tous les professeurs. Les services d'orientation de l'Education Nationale et des Régions seront mobilisés pour assurer une information sur les métiers industriels et les métiers de services pourvoyeurs d'emplois. Les professionnels, les entreprises et les associations doivent être mis à contribution pour donner une image réelle et vivante des métiers d'aujourd'hui. Il faut se débarrasser des stéréotypes associés aux métiers du siècle passé. Les métiers du 21^e siècle sont modernes, branchés sur les nouvelles technologies, en particulier numériques. Dans tous ces métiers, les femmes peuvent s'y épanouir et s'y élever autant que les hommes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2157

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4566

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 544